

CONSULTATION SUR PLACE  
OUI

PRET  
OUI

PEB  
NON

1546

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**RAPPORT DE STAGE**

**Partenariat et valorisation des fonds  
à la Bibliothèque de l'Institut de France**

Thierry Claerr

Stage réalisé du 1<sup>er</sup> septembre au 22 novembre 1999  
à la Bibliothèque de l'Institut de France

sous la direction de  
Madame Mireille Pastoureau  
Bibliothèque de l'Institut de France

2000

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8158810

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**RAPPORT DE STAGE**

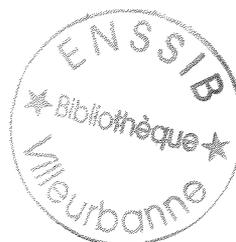
**Partenariat et valorisation des fonds  
à la Bibliothèque de l'Institut de France**

Thierry Claerr

Stage réalisé du 1<sup>er</sup> septembre au 22 novembre 1999  
à la Bibliothèque de l'Institut de France

sous la direction de  
Madame Mireille Pastoureau  
Bibliothèque de l'Institut de France

2000



1999  
DCB ST  
12

Dans le paysage des bibliothèques parisiennes, celle de l'Institut tient une place particulièrement prestigieuse grâce à l'institution qu'elle sert et à ses collections patrimoniales. Faisant partie du cercle des bibliothèques des grands établissements littéraires et scientifiques, elle souffre de l'image d'une bibliothèque qui vivrait repliée sur elle-même, en dehors du temps, étrangère aux évolutions du monde contemporain.

Or cette réputation semble être généralisée à la plupart des bibliothèques d'étude à fonds patrimoniaux, au moment même où elles sont sur la voie de la modernisation, de la valorisation des fonds et de la recherche de partenariat.

En effet, on sait bien qu'une bibliothèque ne peut plus rester solitaire et que les choix opérés à présent et à l'avenir doivent s'inscrire dans des réseaux multiples et des complémentarités doivent être trouvées pour faciliter les recherches du lecteur.

Dans cet enjeu de partenariat et de valorisation des fonds, la Bibliothèque de l'Institut de France ne doit pas perdre de vue sa mission première : servir les académiciens.

Sous la direction de Madame Mireille Pastoureau<sup>1</sup>, j'ai pu participer à la mise en valeur des collections et à l'évaluation des partenariats, tout en assurant le service public et le traitement de fonds anciens qui m'étaient impartis.

## **1. L'ETAT DES LIEUX D'UNE BIBLIOTHEQUE PRESTIGIEUSE**

En raison des contraintes de personnel<sup>2</sup>, j'ai pu, en tant que stagiaire, exercer les mêmes responsabilités en matière de service public, que les conservateurs en titre. Cette activité passionnante m'a permis de mieux connaître les lecteurs (chercheurs et académiciens), les collections et le personnel de la bibliothèque et de l'Institut qui était habitué à me voir en salle.

### **1.1. Historique et tutelle.**

La Bibliothèque de l'Institut fut créée en l'an V (1797), peu de temps après l'Institut de France. Fondé en 1795 pour remplacer les anciennes académies royales et

---

<sup>1</sup> Mesdames Annie Chassagne et Nicole Guibout ont encadré mon stage et m'ont fait partager leur expérience professionnelle. Je tiens à les en remercier ainsi que Mme Mireille Pastoureau et tout le personnel de la Bibliothèque de l'Institut qui ont bien voulu m'accueillir parmi eux et m'intégrer à leur équipe.

<sup>2</sup> J'ai dû, en particulier, remplacer dans ses attributions de service public, Mme Fabienne Queyroux, conservateur chargée des manuscrits, qui avait obtenu une bourse Fulbright pour partir aux Etats-Unis de septembre à octobre 1999, étudier les catalogues informatisés de manuscrits.

pour « raccorder toutes les branches de l'Instruction », l'Institut national souhaitait trouver dans sa bibliothèque un « abrégé du monde savant ».

### □ La tutelle de l'Institut.

De cette origine révolutionnaire est issue la question de la tutelle et du statut des collections de l'Institut de France. La Bibliothèque de l'Institut comme la Bibliothèque Mazarine<sup>3</sup>, est sous l'autorité administrative de l'Institut. Le jeu des tutelles est complexe et ce qui pourrait être le terrain d'une certaine autonomie d'action pour la bibliothèque aboutit, en fait, à une incertitude sur les soutiens à attendre et les responsabilités à prendre.

Une commission des bibliothèques et archives de l'Institut de France a bien été mise en place, composée de 16 membres dont les secrétaires perpétuels, le chancelier de l'Institut et deux membres par académie<sup>4</sup>. Bien que trois académiciens ayant présidé ou présidant les destinées de la B.n.F. y siègent (MM. Le Roy Ladurie, Favier et Angremy), les dossiers qui y sont traités, n'abordent pas toujours les vrais problèmes et se contentent bien souvent de valider les projets des bibliothèques de l'Institut et de la Mazarine et d'autoriser les prêts de manuscrits à l'extérieur de la Bibliothèque de l'Institut<sup>5</sup>.

Pour les aspects financiers et surtout le contrôle technique sur les crédits, c'est la commission administrative centrale de l'Institut qui en est chargée, ce qui permet de limiter les fonds propres de l'Institut attribués à « sa » bibliothèque. Le directeur de la Bibliothèque est ordonnateur des dépenses avec un agent comptable. Tout se fait de façon feutrée, avec tact et toute attitude offensive de la bibliothèque pour obtenir des moyens financiers serait mal venue.

Ce manque de volonté d'engagement de la part de la tutelle est particulièrement flagrant : l'Institut ne reconnaît plus vraiment sa fille qui occupe pourtant une grande partie de ses locaux et dont la visite est un passage obligé pour les hôtes de marque. L'Institut se révèle très possessif mais refuse de s'impliquer dans les crédits de la bibliothèque : le patrimoine livresque laisse de plus en plus indifférent

---

<sup>3</sup> La Bibliothèque Mazarine - J.O. du 13 janvier 1945 - détachée de la « Réunion des bibliothèques nationales » dont elle faisait partie depuis 1923, est rattachée administrativement à l'Institut de France.

<sup>4</sup> D'après le *Règlement de l'Institut* (1954), « elle veille au classement et à la conservation. Elle arrête, dans la limite des crédits mis à sa disposition par la Commission administrative centrale, les achats de collections et les abonnements aux périodiques ».

<sup>5</sup> Voir le *Règlement de l'Institut* (1954). Pour la Mazarine, les collections étant d'Etat, les prêts de documents à l'extérieur se font sans l'avis de la Commission.

l'Institut, tandis que ce dernier prend conscience de la valeur des objets que ses fondations conservent.

#### □ Statut de Bibliothèque de grand établissement littéraire et scientifique

Bien que n'étant pas une bibliothèque d'enseignement, la Bibliothèque de l'Institut fait partie des six bibliothèques de grands établissements littéraires et scientifiques qui appartiennent à la famille des Bibliothèques universitaires, ce qui justifie la subvention de fonctionnement de l'Etat, « protecteur des académies ».

Comme l'Institut ne procure à sa bibliothèque « que l'électricité et le chauffage »<sup>6</sup>, c'est le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui subventionne la bibliothèque à hauteur de 1,35 million de francs en 1998 pour la subvention documentaire annuelle. Cependant, pour les projets à venir, le Ministère aimerait une politique partagée incitative et des coûts divisés : par exemple pour l'acquisition d'un Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), outil informatique essentiel à son développement et à sa modernisation dont nous parlerons plus loin, le Ministère serait partie prenante à hauteur de la contribution de l'Institut.

Face à l'évolution actuelle qui renforce la tutelle des grands établissements sur les bibliothèques dont ils ont la charge, les bibliothèques de l'Institut<sup>7</sup> et de la Mazarine adoptent une attitude vigilante pour conserver leur identité face à l'Institut et une marge de manœuvre en son sein.

La situation entre la Bibliothèque et l'Institut fut longtemps tendue, guère propice à un accroissement et à une mise en valeur des collections et la vétusté de la bibliothèque tranchait avec le luxe qui s'étalait partout ailleurs dans l'Institut. Depuis quelques années, les relations sont au beau fixe, mais financièrement parlant, rien n'est pour autant réglé et il est toujours difficile pour la Bibliothèque de l'Institut de faire partager à l'institution qu'elle sert, l'ambition d'avoir une bibliothèque florissante et l'intérêt pour une documentation étendue.

#### **1.2. La bibliothèque des membres de l'Institut, mais de fait celle des chercheurs et des étudiants français et étrangers.**

Située au cœur du palais, près des salles des séances, la bibliothèque de l'Institut favorise les rencontres interacadémiques et constitue un lien avec la

---

<sup>6</sup> L'Institut a aussi la charge de l'entretien du bâtiment, c'est-à-dire le gros œuvre (toit, murs, sols, plafonds) pour lequel il demande des crédits publics au Service de construction de l'Académie de Paris.

<sup>7</sup> Deux facteurs mettent en lumière ce phénomène : les demandes de postes passent par l'Institut et les finances sont versées sur le compte de l'Institut à charge de redistribution.

communauté intellectuelle. Dans sa prestigieuse et monumentale salle de lecture, elle offre 40 places assises, avec un lecteur de microfiches et un lecteur-reproducteur de microfilms.

□ **Dans les règlements, la bibliothèque des membres de l'Institut.**

Instrument de travail mis à l'origine à la disposition des membres de l'Institut, elle est ouverte aux chercheurs français et étrangers. Les membres et le personnel de l'Institut sont admis de droit à la Bibliothèque de l'Institut ; les chercheurs extérieurs sont accueillis sur recommandation. Lors des réponses au courrier des chercheurs, on utilise la formule suivante<sup>8</sup> : « Le règlement de l'Institut demande aux lecteurs de présenter une lettre de recommandation émanant d'un membre de l'Institut ou, à défaut, d'une personnalité de votre université ou d'une autre personne du monde de la recherche qui se porterait garante de vous. Une pièce d'identité est également demandée [...] Un conservateur sera toujours présent pour répondre à vos questions ».

□ **Dans les faits, la bibliothèque des chercheurs et des étudiants de haut niveau.**

Depuis quelques années, la Bibliothèque de l'Institut s'ouvre à un public plus large que celui des académiciens et des *personae gratae*, sans pour autant qu'il y ait pression de la part des lecteurs ou affluence excessive. Ouverte aux lecteurs de 12 heures à 18 heures<sup>9</sup> du lundi au vendredi, sauf « jour de coupole » (c'est-à-dire lorsque les académiciens se réunissent en séance solennelle), la Bibliothèque a un public extérieur essentiellement formé d'habitues et de chercheurs de haut niveau, français et étrangers, autorisés à consulter les documents sur justification de recherche. On a pu comparer les chiffres de fréquentation avec ceux de la Mazarine, l'une des bibliothèques des grands établissements littéraires et scientifiques et surtout bibliothèque publique ouverte au public érudit français et étranger<sup>10</sup>, mais les missions de ces deux institutions sont différentes.

---

<sup>8</sup> Le règlement de 1954 prescrit une recommandation de *deux* membres de l'Institut, comme on peut le lire à la page 241 de l'*Annuaire de l'Institut 1999*. Mais depuis quelques années, à l'initiative de la direction, les conditions d'admission ont été assouplies, tout en continuant à distinguer clairement les lecteurs « inscrits » sur recommandation d'un académicien au moins, des lecteurs « admis » ou « tolérés » pour une recherche ponctuelle.

<sup>9</sup> Du lundi au vendredi, la Bibliothèque de l'Institut est ouverte de 9 heures à 19 heures pour le « public institutionnel » (membres de l'Institut, correspondants, personnel des académies et de l'Institut) ; de 12 heures à 18 heures pour le « public autorisé », comme il est signalé à l'entrée de la Bibliothèque.

<sup>10</sup> Pour l'année 1998, la bibliothèque Mazarine a été ouverte 238 jours, a accueilli, de manière cumulative, 14 065 lecteurs, dont 6555 sans consultation d'ouvrages. Le nombre d'ouvrages communiqués a été de 24 996 [Source : chiffres donnés par la Mazarine]. (suite de la note page suivante)

Pendant mes heures de service public, je me suis efforcé de mieux connaître le public de la Bibliothèque de l'Institut, grâce à la fiche de renseignements remplie par chaque nouveau lecteur, auquel je posais, en outre, une série de questions pour appréhender ses attentes. Certains lecteurs auraient aimé un meilleur guide du lecteur et, en particulier, des fiches thématiques sur la façon de faire une recherche sur un thème général ou la liste des outils de référence selon les académies<sup>11</sup> complétant ainsi la bonne collection d'usuels en salle. La Bibliothèque de l'Institut a également l'intention d'améliorer la signalétique dans la salle de lecture par la mise en place d'intercalaires élégants sur les rayons en libre-accès. Mais globalement, elle constitue un bon outil de travail pour toute recherche en histoire des sciences humaines et en histoire des sciences.

Dans l'enquête que j'ai menée ponctuellement sur les publics, les principales catégories de lecteurs sont les suivantes : étudiants de 3<sup>e</sup> cycle, à partir de la maîtrise et avec un sujet précis de recherche ; « chercheurs » (CNRS ou sans autre précision) ; professeurs et maîtres de conférence, dont un fort pourcentage d'enseignants en retraite ; conservateurs de musée ou de bibliothèque ; ingénieurs et archéologues ; voire un public plus étendu ayant, pour des raisons professionnelles (documentalistes, artistes, écrivains...) ou personnelles, un besoin ponctuel de consultation. Au sein de ces catégories, les variations mensuelles sont très fortes. On peut également noter un fort pourcentage de chercheurs étrangers. Dans la réalité du quotidien, les collections sont essentiellement utilisées par des lecteurs qui ne sont pas membres ou personnels de l'Institut<sup>12</sup>.

#### □ Un service public de qualité.

Etant donné l'exigence des lecteurs et le niveau de leurs recherches, la qualité de l'accueil et la compétence du personnel sont fondamentales et la Bibliothèque de l'Institut est l'une des rares bibliothèques qui puissent faire du cas par cas pour les lecteurs, en étant attentives à leurs besoins et leurs attentes<sup>13</sup>. Les services proposés par

---

La Bibliothèque de l'Institut, pour sa part en 1998, a été ouverte 233 jours. Elle a reçu en nombre d'entrées cumulées, la visite de 1707 membres de l'Institut et 4340 lecteurs autorisés dont 877 étrangers.

<sup>11</sup> On peut par exemple citer *Histoire et mémoire de l'Académie des sciences : guide de recherches*, sous la direction d'Eric Brian et Christiane Demeulenaere-Douyère, Paris ; Londres ; New York : Tec et Doc Lavoisier, 1996, 449 p.

<sup>12</sup> On peut cependant noter un nombre d'emprunts croissant : 677 ouvrages en 795 volumes ont été prêtés aux académiciens et au personnel des services de l'Institut (en 1997 : 612 ouvrages en 750 volumes).

<sup>13</sup> A la Bibliothèque de l'Institut, les conservateurs effectuent la totalité des permanences de service public auquel ils consacrent près d'un tiers de leur temps.

la Bibliothèque sont nombreux : orientation par correspondance ou par téléphone ; aide bibliographique et documentaire ; fichiers informatisés ; photocopies payantes et différées au jour suivant d'ouverture ; possibilité de faire effectuer des reproductions photographiques de clichés et microfiches et même formation ponctuelle et personnalisée aux cédéroms (ceux de la B.n.F. et de Myriade), mais ce sont encore les membres de l'Institut qui sont privilégiés : gratuité des photocopies faites immédiatement ; suggestions d'acquisitions systématiquement acceptées ; prêts d'ouvrages sans délai, y compris les nouveautés<sup>14</sup> ; petites salles de travail isolées et réservées (« les cabinets des membres ») avec la presse du jour et les derniers numéros de presque tous les périodiques vivants de la Bibliothèque<sup>15</sup>.

De fait, les collections patrimoniales ne sont plus seulement un instrument de travail pour quelques membres de l'Institut, elles sont devenues un domaine d'études pour les chercheurs. Il existe, en effet, une distance entre ces deux types de publics bien distincts, entre celui qui, chez lui, ne connaît pas ses richesses et celui qui doit justifier de ses recherches alors qu'il vient parfois de loin pour consulter les fonds patrimoniaux. Bibliothèque-salon mondain ou bibliothèque de recherche, la Bibliothèque de l'Institut se partage à l'heure actuelle, avec un certain bonheur entre ces deux missions, et commence à s'interroger sur la manière dont elle répond aux attentes de ses deux publics qui sont distincts et qui s'ignorent<sup>16</sup>.

### **1.3. Les collections et la rationalisation des dépôts.**

L'ambiguïté ressentie par la Bibliothèque entre sa mission académique (consistant à conserver toutes les publications des membres de l'Institut ou les concernant, quel qu'en soit le niveau et le sujet) et celle de la recherche historique et encyclopédique est également évidente dans les collections et la politique d'acquisition de la Bibliothèque.

---

<sup>14</sup> L'emprunt sans délai ne va pas sans mal, surtout quand un certain nombre de membres de l'Institut veulent emprunter le même ouvrage, ce qui fut le cas pour *l'Affaire Gabriel*, de Jean d'Ormesson.

<sup>15</sup> En 1997-1998, la Bibliothèque a fait un effort pour présenter davantage de périodiques en libre accès.

<sup>16</sup> Une réflexion est en cours à la Bibliothèque de l'Institut sur les moyens d'accès : sans devenir un centre de documentation, elle examine les modalités pour devenir un espace plus accueillant et commode (aide à la recherche très affirmée, qualité des usuels, limitation des contrôles d'identité, catalogue plus maniable et à terme consultable en ligne).

### □ Brève histoire des collections.

La Bibliothèque de l'Institut a reçu en dotation initiale le fonds de la première Bibliothèque de la ville de Paris<sup>17</sup> et a recueilli une partie des fonds des bibliothèques des anciennes Académies royales. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les collections se sont amassées par strates successives sans réelle cohérence.

A l'image des cinq académies qui composent l'Institut<sup>18</sup>, la Bibliothèque est dotée d'un fonds encyclopédique, touchant aux domaines correspondants de recherche et d'intérêt, et respecte toujours cette vocation encyclopédique. Elle possède environ 1 500 000 volumes, 11 000 périodiques anciens, 1 200 titres en cours ainsi que près de 8 000 manuscrits (correspondances, papiers d'hommes de lettres, de savants, d'érudits), surtout littéraires et artistiques (carnets de Léonard de Vinci, carnets de Vuillard), et autres objets (tableaux, épées d'académiciens...). Toutes les grandes disciplines littéraires, juridiques et scientifiques y sont représentées.

Les collections ont été enrichies par la mise en place d'un système de relations institutionnelles visant à favoriser les dons, ainsi que les échanges de périodiques avec les académies étrangères contre les publications de l'Institut. De ce fait, les académies participent « en nature » à l'accroissement des collections de sorte que la Bibliothèque de l'Institut est la troisième bibliothèque en France pour la richesse de ses fonds de périodiques savants étrangers, après la B.n.F. et la Sorbonne. Par ce biais, comme les bibliothèques d'enseignement supérieur, la Bibliothèque de l'Institut de France est un des principaux dépôts publics de collections scientifiques du XX<sup>e</sup> siècle. Ces collections ont des caractéristiques propres : forte proportion de périodiques, de documents étrangers, ce qui amène à distinguer fonds actifs et fonds de conservation.

Certains dons prestigieux sont également à mentionner et constituent en eux-mêmes des fonds spéciaux<sup>19</sup>, comme le fonds Spoelberch de Lovenjoul<sup>20</sup>. Certains dons ont des conditions de consultation particulières. Une distinction est donc à faire

---

<sup>17</sup> Le noyau initial des collections de l'Institut est constitué de la première bibliothèque de Paris, c'est-à-dire celle d'Antoine Moriau, procureur du roi de 1722 à 1755 qui légua en 1759 sa bibliothèque pour qu'elle soit ouverte au public. Elle fut affectée le 27 ventôse an III (17 mars 1795) à l'Institut.

<sup>18</sup> Les cinq académies sont les suivantes : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des Sciences morales et politiques.

<sup>19</sup> Certains fonds particuliers sont à noter comme le fonds Bolivar, sur l'Amérique du Sud, composé de 3000 ouvrages de la bibliothèque Bolivar fondée en 1882 à Paris, à la mémoire de Simon Bolivar et donnée à l'Institut en 1890.

<sup>20</sup> Charles Spoelberch de Lovenjoul (1836-1907), érudit belge, collectionneur de documents sur les écrivains romantiques français. Ce fonds comptabilisé à part, appartient à l'Institut mais n'est sous la garde de la Bibliothèque que depuis le début des années 1980.

entre le fonds général (XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle) et les fonds particuliers spécialisés pour définir une politique cohérente d'exploitation et de mise en valeur des richesses.

La richesse et l'originalité de la Bibliothèque de l'Institut tiennent à la fois aux fonds anciens, aux collections de périodiques savants, aux manuscrits modernes et contemporains. La Bibliothèque est, par tradition, dépositaire de collections précieuses sans lien direct apparent avec les académies, si ce n'est qu'elles constituent des monuments de la culture française. Ne s'étant pas constituée selon une ambition bibliophilique ou patrimoniale, mais étant devenue de fait dépositaire d'un patrimoine, cette bibliothèque de recherche doit compter à présent avec ces collections certes prestigieuses mais pour certaines lourdes à gérer, à l'exemple de ces encombrants mais indispensables ouvrages d'érudition du siècle dernier.

#### □ Une politique d'acquisition clairement définie.

Depuis sa fondation, la bibliothèque s'enrichit dans trois directions : elle recueille en premier lieu la production des académies et des membres de l'Institut ; elle collecte une documentation savante française et internationale conforme aux orientations des travaux des académies ; elle est dépositaire de collections de documents rares et précieux qui lui sont confiées par des donateurs.

La mission première consiste à collecter les publications académiques depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que celles que l'Institut suscite ou encourage : comptes-rendus de séances, discours, publications scientifiques et les ouvrages reçus en hommage ou pour les prix.

D'un autre côté, la politique de la bibliothèque se caractérise par le souhait constant de se doter d'une documentation importante, savante et de qualité, et non des ouvrages de pure bibliophilie. Ce n'est pas la conception de la bibliothèque-musée mais celle d'une bibliothèque de travail, utile aux membres et aux chercheurs.

« Les moyens financiers actuels n'étant plus suffisants, il a fallu recentrer sa politique d'acquisition sur les ouvrages de haut niveau en sciences humaines et particulièrement en histoire, archéologie, art et histoire des sciences »<sup>21</sup>. La bibliothèque se trouve obligée de renoncer à sa vocation encyclopédique pour se consacrer presque uniquement aux sciences humaines et se doter d'une rigoureuse politique d'acquisition cherchant à compléter le fonds sur le plan documentaire.

---

<sup>21</sup> Mireille PASTOUREAU, « Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque de l'Institut » dans *BBF*, t.42 (1997), p.42.

Soutenue par des fonds du Centre national du livre pour des objectifs précis, la politique d'acquisition est clairement définie, même si l'on peut regretter qu'elle ne soit pas plus large. Limitée à environ 2000 ouvrages par an dont 60 à 70 % obtenus par voie de don, elle se caractérise par des modes d'entrée variés (payant : fournisseurs ; gratuits : service de presse, échanges...), des crédits restreints et la diversité des donateurs, ce qui pose le problème de la cohérence des collections.

#### □ Pour une rationalisation des magasins et des dépôts extérieurs.

Très hétéroclites, les magasins reflètent les strates successives de constitution des fonds et de cotation. A cela s'ajoute le manque de place de plus en plus préoccupant Quai de Conti<sup>22</sup>, problème qui risque de s'amplifier dans les années à venir avec l'accroissement spatial des services administratifs et cérémoniels de l'Institut au détriment des espaces de stockage des livres. La Bibliothèque de l'Institut dispose déjà de plusieurs dépôts extérieurs :

- A la Médiathèque d'Histoire de Sciences de la Villette : environ 50 000 ouvrages anciens à caractère scientifique mis en dépôt. J'ai eu l'occasion d'y travailler pour le récolement d'une centaine d'ouvrages : les livres y sont conservés dans de très bonnes conditions et directement consultables sur place par les lecteurs.

- A la Cité universitaire internationale, pavillon Avicenne : à terme, la Bibliothèque se voit contrainte, pour des raisons financières, d'abandonner ce dépôt ; les collections seront envoyées au CTLES (Centre technique du Livre de l'Enseignement Supérieur) construit à Bussy-Saint-Georges pour désengorger les bibliothèques universitaires parisiennes.

- A Châtenay-Malabry, dans l'Université Paris XI (Pharmacie) : dès novembre 1999, les collections doivent déménager pour Bussy-Saint-Georges.

- A Chantilly, dans les Grandes Ecuries, où les documents ne sont pas communicables et feront à terme l'objet d'un tri sélectif.

A ce point du déménagement, une réflexion d'ensemble sur l'ensemble des collections et un récolement général seraient sûrement les bienvenus. Regrouper au CTLES toutes les collections extérieures au Quai de Conti peut certes paraître

---

<sup>22</sup>Le volume occupé par les livres est de 15 000 mètres linéaires, sur une large surface des bâtiments de l'Institut et jusqu'aux combles qui courent tout autour de la Coupole.

rationnel<sup>23</sup>, mais se poseront alors les problèmes de la communication au lecteur de ces livres (coût et délai) ainsi que du choix des livres à envoyer à Bussy-Saint-Georges, un premier traitement et récolement des collections avant départ étant obligatoires.

Les contraintes de la Bibliothèque de l'Institut ne sont pas évidentes à gérer : il convient de maîtriser les fonds tout en sensibilisant les tutelles aux futurs écueils : restrictions budgétaires éventuelles, politique d'acquisition trop ciblée, gestion de la masse des documents anciens, rares et précieux. A ce titre, une réflexion sur les missions de la bibliothèque doit être entreprise en concertation avec le personnel et les tutelles.

## **2. MISE EN VALEUR DES FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT.**

L'objectif de cette enquête est d'examiner si dans le domaine de la valorisation, la Bibliothèque de l'Institut de France s'efforce seulement de sauvegarder le patrimoine de l'Institut ou si elle s'est engagée dans un programme de mise en valeur de ses collections, grâce au développement d'activités scientifiques diverses : restauration, recherches, expositions, publications et colloques ?

Cette approche de mon stage s'est principalement faite dans les locaux de la Bibliothèque de l'Institut où j'ai été chargé de cataloguer un fonds reçu en don, de le mettre en valeur ainsi que de participer au travail des conservateurs chargés du fonds ancien, pour les expositions, les travaux de reproduction ou auprès des restaurateurs. Grâce à cette expérience, j'ai pu comprendre sur le terrain que communication et conservation allaient de pair avec la valorisation.

### **2.1. Pas de mise en valeur possible sans catalogage des fonds.**

La première valorisation est l'inventaire et le catalogage pour éviter l'« amnésie de notre patrimoine » : il est en effet essentiel de recenser et de signaler les fonds.

#### **□ La rétroconversion des catalogues papier.**

Les catalogues manuels de la Bibliothèque de l'Institut ne sont guère maniables et cohérents. Aussi cette bibliothèque a-t-elle fait le choix depuis 1992 de

---

<sup>23</sup> La tendance des bibliothèques parisiennes est de délocaliser leurs collections. Voir le colloque *Les choix du patrimoine* et la journée d'étude de l'ACB sur la *Conservation partagée* (Bussy-Saint-Georges : CTLES et CTBNF, 5 novembre 1999). La camionnette-navette du CTL passe à la Mazarine et pourrait ainsi desservir la Bibliothèque de l'Institut.

cataloguer informatiquement dans OCLC (On Line Computer Library Center), toutes les nouvelles acquisitions et de procéder également à la rétroconversion des anciennes fiches papier. La tranche 1982-1992 a été sous-traitée, des fonds particuliers ont suivi<sup>24</sup>, mais cette entreprise reste à poursuivre<sup>25</sup>. J'ai apporté ma pierre à l'édifice en reprenant plus d'une centaine de fiches d'ouvrages conservés à la Médiathèque d'histoire des sciences de La Villette, pour en améliorer le degré de catalogage. Ces notices seront directement saisies par OCLC.

L'opération en cours porte sur la rétroconversion du fonds Benjamin Delessert (1773-1847) portant sur la botanique et comprenant de superbes séries de livres illustrés. En septembre 1999 et pour quatre ans, un chargé de recherches documentaires en a été chargé et deux vacataires ont été recrutés pour retirer les fiches du catalogue papier et ainsi préparer le travail de la société de catalogage Doc and Co, agréée par le consortium OCLC.

Pour faciliter la recherche du lecteur et faire connaître ses fonds à l'extérieur, le catalogage informatisé à partir de la saisie des fiches papier est à juste titre la priorité de la Bibliothèque de l'Institut. Les trois bibliothécaires et bibliothécaires-adjoints vont bénéficier d'un réaménagement des bureaux en vue de l'intégration de la bibliothèque au Système Universitaire (S.U.).

#### **□ Projet d'acquisition d'un système intégré de gestion de bibliothèque.**

Dans un souci de mise en valeur des fonds et de modernisation, la bibliothèque de l'Institut souhaiterait se doter d'un SIGB (Système intégré de gestion de bibliothèque). L'étude préliminaire n'est pas encore réalisée et le choix des fonctions à informatiser, en particulier celle du prêt, de la communication des ouvrages ou de l'enregistrement des lecteurs, actuellement manuelles, n'est pas encore fait.

La Bibliothèque de l'Institut adoptera-t-elle le même système que la Bibliothèque Mazarine pour bénéficier de la compatibilité<sup>26</sup> et pour fonctionner en *consortium* avec possibilité d'accéder simultanément aux deux catalogues bibliographiques ? En tout cas, elle demandera une personnalisation du système<sup>27</sup> et

---

<sup>24</sup> Pour le début de cette entreprise, voir le mémoire de Pierre-Yves RENARD, *Modification et continuité du catalogue à travers une opération de rétroconversion*. Mémoire DCB : Enssib, 1998. 52 p.

<sup>25</sup> On estime le nombre de notices qu'il reste à informatiser à 400 000.

<sup>26</sup> Le système choisi à la Mazarine est Aleph 500 de Datapoint, distribué par Ex-Libris aux Etats-Unis. Il sera fonctionnel au début de l'année 2000. A la Bibliothèque de l'Institut, on parle de mars 2001.

<sup>27</sup> En particulier, l'absence de carte de lecteur ou la récupération des notices OCLC créées depuis 1992, contrairement à la Mazarine, exigeront des spécificités techniques. Cependant la Bibliothèque de

pense faire appel à un consultant, la société Six & Dix, pour étudier le circuit du document et le fonctionnement de la bibliothèque.

Durant mon stage, une intéressante réflexion sur le nouveau système de gestion de la Mazarine, en particulier sur les formats de catalogage du livre ancien a pu s'engager avec les conservateurs du service du livre ancien de la Mazarine, Isabelle de Conihout et Jacqueline Labaste<sup>28</sup>.

#### **□ Problèmes liés à la rétroconversion.**

La rétroconversion des catalogues papier en faisant appel à des sociétés de sous-traitance, est à la mode dans les bibliothèques qui essaient d'obtenir, à coups de milliers de notices rétroconverties, le catalogue le plus fourni possible. Cependant, les moyens financiers ne suivent pas forcément pour toutes les bibliothèques. En raison de leur tutelle et de leur statut particulier, la Mazarine comme la Bibliothèque de l'Institut ont du mal à trouver un financement, contrairement à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. La Bibliothèque de l'Institut, pour accélérer le mouvement, a donc décidé d'avoir recours à ses fonds propres pour payer la rétroconversion de quelques milliers de notices supplémentaires.

Toute opération de rétroconversion pose également un certain nombre de problèmes techniques, en particulier l'absence de contrôle de qualité du catalogage effectué par ces sociétés de sous-traitance. Sur les notices déjà saisies et consultables sur OCLC, il n'est pas rare de rencontrer des notices incohérentes ou mal saisies<sup>29</sup>.

Enfin, concernant le livre ancien, plutôt que de se lancer à tout prix dans une escalade de la rétroconversion, il serait bon de fixer les informations minimales à faire rétroconvertir avant d'envoyer les notices en bloc à la société de sous-traitance et de convenir d'un format de saisie commun à la plupart des bibliothèques patrimoniales<sup>30</sup>.

---

l'Institut pourrait bénéficier des développements particuliers et des grilles de saisie modulables demandés par la Mazarine, pour prendre en compte les spécificités de ses collections.

<sup>28</sup> Dès janvier 2000, une cellule de réflexion composée de six conservateurs de fonds anciens (en particulier de la Sorbonne, de la Mazarine et de la Réserve de Sainte-Geneviève) se réunira en vue d'établir les modalités de catalogage et de signalement de ces fonds particuliers dans le S.U.

<sup>29</sup> Le phénomène de la « prime à la notice rétroconvertie » ne va pas sans mal : notices incomplètes, dérivations de mauvaises notices, informations erronées. La Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle en a fait les frais, ce qui rend la consultation de son fonds ancien sur informatique problématique. D'autre part, la rétroconversion des notices de fonds particuliers a signalé des ouvrages précieux et rares que les chercheurs n'hésitent pas à demander par le Prêt entre bibliothèques mais que la Bibliothèque de l'Institut ne peut pas prêter ou photocopier.

<sup>30</sup> Nicolas RUPPLI et Gérard RICO, « La conversion rétrospective des catalogues : le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Dijon », dans *BBF*, t.41 (n°3), 1996. Il serait en particulier préférable de bien distinguer le fonds ancien (ouvrages publiés avant 1811 et fonds spécialisés) des ouvrages contemporains.

## **2.2. Restauration et conservation des fonds dans un but de communication.**

Longtemps considérée comme un simple instrument de travail, une partie du fonds de la Bibliothèque de l'Institut est très abîmée. Or, avant de pouvoir exposer et mettre en valeur un livre, il faut bien souvent le restaurer. On peut certes mettre l'accent sur la conservation de quelques manuscrits prestigieux, tels les carnets de Léonard de Vinci et les cahiers de Mozart conservés dans les coffres de la Banque de France. Mais à la Bibliothèque de l'Institut de France, les ouvrages sont majoritairement brochés et les manuscrits en feuilles. Il convient en priorité de consolider les premiers quand leur consultation le requiert et de monter sur onglet les seconds, pour éviter leur perte ou leur vol.

### **□ La politique de restauration est une des priorités de la Bibliothèque.**

Comme le budget de la Bibliothèque de l'Institut ne permet pas d'importantes acquisitions de documents anciens et que le traitement des dons de livres anciens est déjà suffisant pour occuper le personnel, la politique de la Bibliothèque de l'Institut est à juste titre de dépoussiérer et de donner les moyens de communiquer les collections. Les crédits de restauration sont de ce fait plus importants et font travailler quatre restaurateurs-relieurs extérieurs que j'ai eu l'occasion de rencontrer. La Bibliothèque de l'Institut ne dispose pas d'atelier de restauration, mais a recours ponctuellement pour le démontage de documents prêtés pour des expositions extérieures à celui de la Mazarine qui est particulièrement bien équipé et qui a bénéficié des subventions du Ministère pour le livre ancien.

Les prêts pour exposition sont par ailleurs l'occasion de faire restaurer certains ouvrages ou objets demandés par des restaurateurs extérieurs.

### **□ Préservation et politique de substitution des documents.**

Dans le but d'une politique à long terme, il serait bon de documenter davantage les œuvres en établissant un dossier scientifique (biographie, articles scientifiques) comprenant les données sur l'état du document (dossiers successifs de restauration, photographies, prêts aux expositions ...). Par ces documents de référence, il est possible de suivre les ouvrages, de mieux les connaître et ainsi de mettre en œuvre la notion de conservation préventive, consistant à anticiper toute détérioration ultérieure.

La constitution de ces dossiers pourrait, en outre, se faire dans le cadre de la nouvelle photothèque dont s'est dotée la Bibliothèque de l'Institut. Elle réunit les clichés pris par des photographes privés accrédités (Chaumet et Bulloz<sup>31</sup>) et par l'atelier photographique de la Bibliothèque interuniversitaire de Médecine (BIUM) dont la Bibliothèque de l'Institut, à défaut d'avoir son propre laboratoire, utilise le matériel et le photographe. Par cette collection tenue à jour, l'exploitation et le contrôle des droits de reproduction devient possible.

Une campagne de microfilmage a déjà eu lieu à la bibliothèque de l'Institut par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)<sup>32</sup>. Dès que possible, le microfilm est substitué au document précieux : il est seulement permis au lecteur de voir une première fois le document original et, en fin d'étude, de faire quelques vérifications sur ce dernier. Il en est de même pour les fac-similés tels ceux des carnets de Léonard de Vinci ou celui du carnet de dessins de George Sand. L'entreprise de numérisation qui est actuellement en cours à la Bibliothèque Mazarine par l'IRHT sur ses collections de manuscrits enluminés, se révèle transposable à la Bibliothèque de l'Institut<sup>33</sup>, même si cette dernière ne dispose pas d'autant d'images médiévales.

Il faut reconnaître que les collections sont également préservées par la méconnaissance, de la part des chercheurs, des fonds de l'Institut, et par le filtrage des demandes et des lecteurs, aussi bien pour la communication en salle que pour les expositions. Pour préserver et faire connaître le patrimoine, il convient de mieux définir les critères de communication et les publics auquel on le destine.

#### **□ Absence de concertation sur les problèmes de conservation.**

Alors que les collections de l'Institut sont en grande partie imprimées sur papier acide, couramment utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours, aucune mesure n'est actuellement prise pour remédier à ce problème.

La Bibliothèque de l'Institut entretient bien des contacts avec la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) pour obtenir des conseils en restauration, mais ne

---

<sup>31</sup> Bulloz, 21 rue Bonaparte, 75006 Paris ; Charmet, J.L., 13 rue Chapon, 75003 Paris.

<sup>32</sup> Cette campagne nationale et systématique de microfilmage noir et blanc s'est malheureusement limitée aux manuscrits médiévaux, très peu représentés dans les collections de la Bibliothèque de l'Institut.

<sup>33</sup> J'ai eu l'occasion de me rendre à la Mazarine, pour observer les conditions techniques de numérisation et rencontrer le photographe chargé de cette campagne de reproduction numérique et en saisir les enjeux budgétaires et techniques. Voir aussi Jean-Pierre DALBERA, « Les enjeux de la numérisation », *Culture et recherche*, mars-avril 1999, n°71, p.4-6 ainsi que le colloque du Centre Jacques Cartier à l'Enssib, « Vers une nouvelle érudition : numérisation et recherche en histoire du livre », 6 et 7 décembre 1999.

dépendant pas du Ministère de la Culture, elle ne peut bénéficier des subventions de cette instance. Les aides de la Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD), versées de façon irrégulière entre le mois de mai et d'octobre, ne permettent pas d'établir une politique sur le long terme. Globalement, il est dommage qu'il n'y ait pas davantage de concertation entre ministères pour gérer la préservation et la conservation du patrimoine livresque français laissé à « la responsabilité des propriétaires »<sup>34</sup>.

### 2.3. Mise en valeur des fonds et incitation aux dons.

Par le biais d'une publicité sur sa vocation et ses missions et d'une diffusion appropriée de l'information bibliographique, la Bibliothèque de l'Institut s'efforce de faire connaître l'un des plus importants fonds anciens de France<sup>35</sup>.

#### □ Expositions.

Les collections de la bibliothèque de l'Institut sont très sollicitées par les expositions organisées par le Service des actions pédagogiques ou à l'extérieur.

En interne, Mme Mireille Pastoureau, directeur de la Bibliothèque, tient à faire connaître les fonds de sa bibliothèque<sup>36</sup> par de fréquentes expositions thématiques ou rétrospectives, une dizaine par an, le plus souvent à l'occasion des séances où les académiciens se réunissent dans la galerie de la Bibliothèque avant d'aller sous la Coupole. J'ai ainsi pu participer au montage des expositions « Caron de Beaumarchais » et « le Premier fauteuil de l'Académie française ». Pour l'exposition sur « le calendrier », j'ai même rédigé les notices de quatre livres d'heures exposés<sup>37</sup>. Ces expositions pourraient s'inscrire dans des manifestations nationales plus larges, telles que le Mois du patrimoine ou le Temps des livres<sup>38</sup>.

---

<sup>34</sup> Jean-Marie ARNOULT. « Le patrimoine et les tutelles : collectivités locales et universités ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°184-185 (1999), p.112-118, affirme que « l'Etat est dorénavant davantage partenaire que donneur d'ordres. On attend des collectivités la maturité nécessaire pour que le patrimoine des bibliothèques bénéficie de la considération attendue ».

<sup>35</sup> La Bibliothèque de l'Institut de France se classe au 9<sup>e</sup> rang des bibliothèques de France pour l'importance de ses collections derrière la B.n.F., l'Arsenal (département de la B.n.F.), la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque de la Sorbonne, la Mazarine, Bibliothèques municipales de Lyon, Toulouse et Marseille. Il faudrait ajouter à cette liste la B.N.U. de Strasbourg.

<sup>36</sup> Cela ne va pas sans poser quelques problèmes : le fonds de la Bibliothèque de l'Institut est certes varié, mais sa tonalité dominante est plus intellectuelle que muséographique.

<sup>37</sup> J'ai ainsi pu sélectionner trois éditions imprimées par Thielman Kerver, imprimeur-libraire parisien du début du XVI<sup>e</sup> siècle sur lequel j'ai entamé d'importantes recherches pour le mémoire d'étude et de recherche Enssib [Rés. 8°D 65 ; Rés. 8°D 69<sup>B</sup> ; Rés. 4°D 14].

<sup>38</sup> Pour les expositions, le filtrage obligatoire des lecteurs exigé par l'Institut, fait obstacle pour l'instant à la participation à des manifestations nationales. Le directeur administratif de l'Institut refuse même le terme d'« exposition » et n'a concédé que celui de « présentation ».

Les professeurs du service des actions pédagogiques de l'Institut de France fréquentent la Bibliothèque pour repérer des ouvrages susceptibles d'être exposés autour d'un thème préalablement choisi, comme c'est le cas pour l'exposition « Le bonheur est au jardin »<sup>39</sup>.

A l'extérieur, les prêts sont très divers et nécessitent l'accord de la Commission des Archives et des Bibliothèques qui désire avoir un dossier complet sur les conditions de chaque prêt. Des œuvres ont été prêtées, entre autres, à l'exposition du Château de Versailles « Topkapi » ou à l'exposition du Louvre « Vivant Denon ».

#### □ Travaux scientifiques et publications.

Comme la Bibliothèque de l'Institut possède dans les fonds Moriau et Duplessis, une série particulièrement importante de catalogues de ventes de livres j'ai proposé avec succès à Mme Annie Charon, professeur à l'Ecole des chartes, que cette collection soit prise en compte dans le cadre de l'entreprise « L'esprit des livres » en association avec l'Enssib. J'ai préparé le recensement de ces collections par les élèves de l'Ecole des chartes.

Les publications pour mettre en lumière les collections de la Bibliothèque de l'Institut sont très diverses, allant de la belle brochure d'accueil remise aux hôtes de marque, à la reproduction d'une partie des planches des *Oiseaux d'Amérique*, de Jean-Jacques Audubon par l'Imprimerie de l'Indre<sup>40</sup>.

Des travaux de recherche sur les fonds permettent d'attirer l'attention sur certaines collections : Mme Annie Chassagne, conservateur du fonds ancien, prépare un ouvrage sur la bibliothèque de l'Académie royale des Sciences pour la collection du Corpus iconographique destinée à valoriser les fonds des bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Elle a pu suivre l'itinéraire de ces documents à travers les inventaires et les archives, en partie grâce à leurs reliures armoriées<sup>41</sup>. Daniel Bornemann et Aude Le Dividich ont également mené des études inspirées par les fonds patrimoniaux de la bibliothèque<sup>42</sup>, malheureusement encore trop peu connus.

---

<sup>39</sup> Cette exposition va tourner auprès des fondations de l'Institut de France : château de Langeais (mars 2000) ; manoir de Kerazan (juin 2000) ; villa Kérylos (?) ; abbaye royale de Chaalis (février 2001).

<sup>40</sup> Ce document réalisé en 1998 a été placé sous le patronage de la Commission des bibliothèques et archives de l'Institut de France présidée par Maurice Rheims.

<sup>41</sup> Annie Chassagne, *La bibliothèque de l'Académie royale des sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle*, à paraître.

<sup>42</sup> En 1995, Daniel Bornemann a réalisé le catalogue sur traitement de texte de 540 livres de voyages publiés avant 1800 et en 1996, Aude Le Dividich a consacré son stage à l'élaboration du patrimoine scientifique de la bibliothèque.

En organisant des visites et des expositions, en favorisant les publications la concernant, la Bibliothèque de l'Institut cherche à mettre en valeur ses collections. Dans cet effort de promotion<sup>43</sup>, on pourrait également songer à la création d'une société des amis de la bibliothèque qui conforterait cette valorisation et cette découverte des fonds de la bibliothèque<sup>44</sup> mais risquerait de vexer l'Institut de France.

#### ☐ **Accueil et traitement des dons.**

Par le système des hommages et des échanges et grâce au prestige de l'Institut, le mode d'accroissement principal de la Bibliothèque de l'Institut est le don. Les membres de l'Institut ou leurs familles contribuent ainsi directement à l'enrichissement de ces fonds que la bibliothèque s'efforce de mettre en valeur.

Tous les dons sont acceptés par la Bibliothèque de l'Institut dans la mesure où ils complètent les collections. Quant aux manuscrits, la Bibliothèque cherche à enrichir son fonds de papiers d'académiciens qu'elle a vocation d'accueillir. Cependant les membres de l'Institut ne le savent pas assez ou n'en connaissent pas forcément les modalités, aussi la Bibliothèque pense-t-elle réaliser prochainement une notice à leur intention en vue de leur préciser les conditions de toute donation.

Accueillir un fonds n'est pas une fin en soi pour la Bibliothèque : il s'agit surtout de le traiter et de leur rendre accessible au lecteur selon les vœux du donateur, afin de créer une réputation suscitant d'autres dons. Pendant mon stage, j'ai eu l'occasion de m'occuper d'une donation, le fonds Lancel-Baudereau, riche de plus de 600 ouvrages. Ce fonds n'avait pas encore été estampillé, coté et catalogué. Je me suis appliqué à le mettre en valeur. J'en ai établi l'inventaire pour ensuite le saisir sous traitement de texte en suivant la norme de catalogage ISBD(A) et ainsi le préparer à être rétroconverti dans le réservoir bibliographique OCLC par la société Doc & Co.

J'ai rédigé une introduction à mon inventaire et ce fonds pourra prochainement faire l'objet d'une petite exposition dans les vitrines de la Bibliothèque de l'Institut et d'un article dans les *Nouvelles du livre ancien* pour signaler le fonds aux chercheurs. Cette collection se caractérise à la fois par sa richesse et son éclectisme (ouvrages de

---

<sup>43</sup> On peut également penser au colloque « Internet, bases de données et livre ancien » qui s'est tenu dans les locaux de l'Institut (5 juin 1999, Auditorium de l'Institut de France). Même si la Bibliothèque n'a pas participé directement à l'organisation de ce colloque organisé par les *Nouvelles du livre ancien* et les conservateurs de la Mazarine, elle l'a soutenu auprès de l'Institut. [Http://www.bium.univ-paris5.fr/nla/](http://www.bium.univ-paris5.fr/nla/)

<sup>44</sup> La bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle bénéficie de l'activité de la société des Amis du Muséum présidée par M. Yves Laissus, inspecteur général des bibliothèques. Cette association dynamique organise des conférences, permet de lancer des projets et de les financer.

piété, de vulgarisation scientifique, de littérature du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et de voyages). Elle peut intéresser un public d'érudits, d'étudiants et d'amateurs.

Par cette action localisée, précise et ponctuelle sur les fonds, j'ai pu appréhender un certain nombre d'enjeux de la conservation et de la communication pour des collections vivantes. Le fonds de la Bibliothèque de l'Institut est loin d'être mort : consulté par les lecteurs, montré dans les expositions, il s'enrichit régulièrement soit par l'accueil de nouveaux dons, soit par des achats. Mais faute de moyens et de compétences suffisamment nombreuses<sup>45</sup>, la Bibliothèque a plus des pratiques qu'une véritable politique en matière de patrimoine<sup>46</sup>. Pour affirmer son identité dans la valorisation de ses collections, la Bibliothèque de l'Institut doit bâtir une véritable politique de conservation ambitieuse : élaboration de projets sur le long terme, conception et mise en œuvre d'une politique et choix des bons partenaires.

### **3. TRAVAILLER EN PARTENARIAT OU LES ETAPES D'UNE COLLABORATION.**

Outre les relations personnelles entretenues avec le personnel d'autres bibliothèques parisiennes, la Bibliothèque de l'Institut se trouve en contact avec un certain nombre d'institutions. Comme la réflexion pour un réseau de bibliothèques doit d'abord porter sur la connaissance des ressources documentaires des partenaires, cette enquête a été rendue possible par la visite de diverses bibliothèques. Elle a tenté d'évaluer les modalités d'un partenariat ouvert, efficace et surtout incité par des volontés politiques et professionnelles plus que personnelles, pour mener une politique diversifiée d'acquisitions et de valorisation.

#### **3.1. Renforcer la coopération actuelle.**

La Bibliothèque de l'Institut est naturellement amenée à coopérer avec un certain nombre d'institutions partageant la même tutelle, l'Institut : services d'archives et bibliothèques.

---

<sup>45</sup> Le service du fonds ancien et des manuscrits n'est formé que de deux conservateurs sans assistance de bibliothécaire ou bibliothécaire adjoint.

<sup>46</sup> Il me semble en effet que toutes les possibilités de mise en valeur du fonds n'ont pas encore été exploitées par la Bibliothèque. On peut y voir une des traditions historiques de l'Institut, plus attaché à l'érudition qu'à la communication, mais rien n'interdit de mettre la seconde au service de la première.

□ Avec la **Bibliothèque Mazarine**, les relations de travail restent ambiguës. Il faut dire que des deux bibliothèques furent longtemps séparées par une porte fermée à clé, ce qui n'est heureusement plus le cas. Cependant les lecteurs ont encore bien du mal à comprendre que deux bibliothèques aussi prestigieuses et aussi proches soient si distinctes dans leur fonctionnement. La confusion entre la Mazarine et Bibliothèque de l'Institut les amène à s'inscrire, à s'installer dans l'une des salles, à remplir leur bulletin, avant de se rendre compte qu'ils ne sont pas dans la bonne bibliothèque et qu'ils n'ont plus qu'à sortir et à recommencer les formalités de l'autre côté de la porte.

Cependant, au quotidien, les deux bibliothèques se rendent des services : par exemple, la Mazarine permet l'utilisation ponctuelle de son atelier de restauration ; les fermetures des deux établissements se font de façon concertée ; des espaces de stockage de la Mazarine sont installés dans ceux de la Bibliothèque de l'Institut, ce qui entraîne le passage fréquent de magasiniers de la Mazarine dans la salle de lecture.

□ Bien que ses crédits soient distincts et proviennent de la Fondation Dosne-Thiers, la **Bibliothèque Thiers**<sup>47</sup>, consacrée à l'histoire politique et littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle, dépend également de la Bibliothèque de l'Institut en qualité de « petite sœur » et entre les deux sœurs, les acquisitions se font en concertation.

□ **Les services d'archives de l'Institut**<sup>48</sup>, c'est-à-dire le Service des Archives de l'Institut et celui des Archives de l'Académie des Sciences<sup>49</sup>, sont des partenaires naturels de la Bibliothèque de l'Institut, même si contrairement à un certain nombre d'établissements, ces services ne dépendent pas de la Bibliothèque. Ils détiennent pourtant des fonds complémentaires et les acquisitions d'ouvrages de référence sont coordonnées. J'ai eu l'occasion de rencontrer les différents responsables de ces services et je les ai incités avec succès à échanger les inventaires avec la Bibliothèque et à nous

---

<sup>47</sup> Le vendredi 22 octobre 1999, sous la direction de Mme Danuta Monachon, j'ai visité la Bibliothèque Thiers (place St-Georges, Paris IX<sup>e</sup>) riche de 130 000 volumes, 1500 périodiques, 40 000 estampes. Cette dernière a bénéficié de son signalement sur le site internet de la Fondation Napoléon ([www.napoleon.org](http://www.napoleon.org)). Voir « La fondation Dosne-Thiers », hors-série de *Beaux-Arts magazine*, 1995.

<sup>48</sup> Chaque académie conserve ses propres archives. Celles de l'Académie des Sciences forment un service distinct ; celles de l'Académie française et des autres académies sont placées sous la responsabilité de l'archiviste de l'Institut.

<sup>49</sup> Dans la *Lettre de l'Académie des sciences et du Cadas*, n°28, mai-juin 1999, p.10-12, l'ancienne directrice de ce service, Christiane Demeulenaere conseillait à son successeur de « poursuivre et amplifier la politique de visibilité du service à l'extérieur, qui commence à porter ses fruits sur le plan de l'accroissement des collections ».

procurer des plaquettes de présentation à remettre aux lecteurs pour leur signaler les fonds et les horaires d'ouverture de leurs services.

En règle générale, la coordination avec les services de l'Institut est globalement bonne : la Bibliothèque de l'Institut est par exemple déchargée de la constitution de la revue de presse, élaborée au niveau des secrétariats des académies.

□ **Par le prêt entre bibliothèques (PEB) et par sa participation au réseau Auroc** (Association des Utilisateurs du Réseau OCLC). Même si à la Bibliothèque de l'Institut, le PEB est plus fournisseur que demandeur de documents, son activité permet de faire connaître les fonds à l'extérieur et de participer à la recherche.

Par le biais du cédérom Auroc mis à jour mensuellement, les fonds des différentes bibliothèques d'Ile-de-France cataloguant sur OCLC, n'ayant pas d'OPAC et participant au réseau Auroc sont signalés et localisés<sup>50</sup>. Un lecteur, à la recherche d'un ouvrage, pourra ainsi trouver et localiser l'ouvrage recherché dans sept autres bibliothèques dont les fonds sont souvent complémentaires de celui de la Bibliothèque de l'Institut, comme ceux de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie Jacques Doucet. Inversement, un certain nombre de lecteurs viennent à la Bibliothèque de l'Institut, en ayant repéré l'ouvrage sur le cédérom Auroc.

□ **La Bibliothèque de l'Institut entretient des relations privilégiées avec des institutions à fonds complémentaires.** Par exemple, la Bibliothèque du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) possède des fonds à forte dominante scientifique et technique qui, en histoire des sciences et des techniques notamment, recoupent en partie ceux de la Bibliothèque de l'Institut. Dans un souci d'exhaustivité et de valorisation des fonds, elle a désiré intégrer les ouvrages de la Bibliothèque de l'Institut dans le projet du Conservatoire numérique du CNAM (CNUM)<sup>51</sup>.

Dans le domaine des manuscrits, il est important de signaler au lecteur des fonds complémentaires. En fonction des relations professionnelles des académiciens ou de leurs héritiers, des papiers d'académiciens peuvent en effet être remis à d'autres

---

<sup>50</sup> Les bibliothèques faisant partie de ce catalogue collectif, sont les suivantes : Bibliothèque de l'Institut de France, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie Michelet, BIU des langues orientales, BU Paris XI (Sceaux : droit ; Kremlin-Bicêtre : médecine ; Châtenay-Malabry : pharmacie ; Orsay : sciences) et Bibliothèque de l'École française d'Extrême Orient.

<sup>51</sup> Le projet de la Bibliothèque du CNAM est pour l'instant consacré à l'électricité et au magnétisme au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le CNUM a également bénéficié de la collaboration de la BIUM, de la Médiathèque de la Villette et de Gallica. Il est consultable, depuis septembre 1999, sur le site Web <http://jasmin.cnam.fr:8081/CNUM/>.

institutions, telles que les archives de l'Institut<sup>52</sup>, le Collège de France ou le Muséum d'histoire naturelle. Or comme le faisait remarquer Mme Fabienne Queyroux, conservateur des manuscrits : « dans l'intérêt de la recherche, il est très important d'établir des relations avec d'autres services et d'autres institutions et de s'efforcer de faire circuler informations, inventaires et catalogues »<sup>53</sup>. Il convient également de mieux cibler les domaines de compétence en fonction des missions de chaque institution et de formaliser davantage les rapports avec des partenaires éventuels en assurant ainsi un suivi et des évaluations possibles en terme d'efficacité vis-à-vis du public visé<sup>54</sup>. A cet égard, un répertoire des manuscrits littéraires du XX<sup>e</sup> siècle est en cours de formation à la Direction du livre et de la lecture (DLL)<sup>55</sup>.

Même si la coopération actuelle est surtout fondée sur des relations personnelles, la Bibliothèque de l'Institut répartit déjà ses efforts par la synergie avec d'autres établissements. Mais dans l'avenir et pour lancer de nouveaux projets, elle aura encore davantage besoin de coopérer et de s'ouvrir aux partenariats.

### **3.2. Profiter des opportunités technologiques.**

Même si la Bibliothèque de l'Institut souffre de l'absence d'informaticien en titre, elle compte bien bénéficier des potentialités d'Internet et des nouvelles technologies pour améliorer ses partenariats et s'ouvrir sur l'extérieur.

#### **□ Rejoindre le CERL et le RLG.**

La Bibliothèque de l'Institut vient de souscrire récemment avec la Mazarine un abonnement à l'European center for research libraries (CERL) donnant accès au catalogue du Research libraries group (RLG). Ce consortium international réunit plus de 200 universités, bibliothèques et instituts de recherche dont 5 bibliothèques en France (la B.n.F. et la Bibliothèque municipale de Lyon en particulier)<sup>56</sup>.

---

<sup>52</sup> On peut en particulier citer le fonds Paul Morand, légué à l'Académie française et partagé entre les Archives et la Bibliothèque de l'Institut.

<sup>53</sup> « Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque de l'Institut de France », *BBF*, t.42 (1997), p.46.

<sup>54</sup> Dans le *mode d'emploi des catalogues* de la Mazarine, on note la même préoccupation : « N'hésitez pas à demander de l'aide au personnel de la bibliothèque, qui pourra également vous suggérer éventuellement une autre bibliothèque ».

<sup>55</sup> Outre les fonds de la Bibliothèque de l'Institut, on peut en particulier citer les fonds de l'IMEC (Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine) qui mène une politique active de recherche et de valorisation.

<sup>56</sup> RLG est une association regroupant des bibliothèques de recherche dans le monde depuis 1974/5, soit 160 membres ou plus de 200 institutions de bibliothèques, d'archives et de musées. Sa base de données bibliographiques RLIN a été choisie par le S.U. pour la dérivation des notices en ligne. Elle comprend (ou donne accès via Z 39 50) les catalogues des principales bibliothèques de recherche américaines (Harvard, Yale, Columbia...) et les principales bibliothèques nationales dont la Bibliothèque nationale de France depuis 1997. Il ne semble pas y avoir incompatibilité entre OCLC et RLIN. Pour plus

L'association dans ce projet, de la Mazarine et de la Bibliothèque de l'Institut, entreprise encouragée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a accepté de prendre à sa charge la moitié des frais d'abonnement, a divisé les coûts pour chaque bibliothèque à 10 000 francs. Le Ministère s'est engagé à introduire les notices des deux bibliothèques dans la base RLIN (Research libraries information network) dès que le S.U. sera opérationnel.

Comme l'a dernièrement souligné Patrick Bazin, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon, les fonds anciens gagnent à être signalés et localisés sur cette base internationale.

#### ❑ **Se connecter plus efficacement aux ressources électroniques.**

A l'heure actuelle, pour avoir accès à Internet et à la messagerie électronique, la Bibliothèque de l'Institut doit faire appel à un prestataire extérieur, le fournisseur d'accès Oléane. Outre les connections interrompues brutalement, les délais et les temps de réponse sont particulièrement longs et limitent de ce fait les potentialités d'Internet. Les adresses sont de plus limitées à deux, l'une professionnelle et l'autre accessible aux académiciens à leur demande<sup>57</sup>, ce qui se révèle bien sûr insuffisant.

D'ici à la fin de l'année, la Bibliothèque sera raccordée par fibre optique au Centre de ressources informatiques de l'Université Paris V et sera ainsi reliée au réseau Renater comme la Mazarine et les autres bibliothèques de l'Enseignement supérieur.

Il est certain que dans le domaine des nouvelles technologies, la Mazarine joue un rôle de *leader*. À quand un site Web ou un signalement sur l'Internet pour la Bibliothèque de l'Institut<sup>58</sup> liée ainsi à ses partenaires par des liens hypertextes ?

#### ❑ **Adhérer au Système Universitaire (S.U.).<sup>59</sup>**

Des réseaux de coopération ont vu le jour depuis le début des années 1990. En à peine plus de vingt-cinq ans, on est passé de la conception d'une bibliothèque repliée sur elle-même, d'abord soucieuse de sa propre gestion et de son propre catalogue

---

d'informations, on peut consulter le *Bulletin RLG focus* [en particulier à l'automne 1998, l'article de Patrick Bazin] ou le site internet <http://www.rlg.org>.

<sup>57</sup> [conservation1@institut-de-france.fr](mailto:conservation1@institut-de-france.fr) et [conservation2@institut-de-france.fr](mailto:conservation2@institut-de-france.fr).

<sup>58</sup> L'Académie française a déjà son propre site internet : <http://www.academie-francaise.fr>, comme l'Académie des sciences : <http://www.acad-sciences.institut-de-france.fr>, mais la Bibliothèque de l'Institut n'y est pas signalée. L'Académie des Sciences morales et politiques a ouvert le 23 novembre 1999 son site internet. La Bibliothèque de l'Institut est, pour sa part, liée en ce domaine à la politique de l'Institut qui ne sera pas câblé avant 2001.

<sup>59</sup> Le SU aurait 5 mois de retard d'après le programme des tranches. La conditionnelle I devait avoir lieu en juin 1999 puis fin septembre 1999 (fusion des notices et tests dans les bibliothèques pilotes). Nouvelle échéance : printemps 2001. <http://www.abes.fr>.

particulier et centralisé, peu encline à la coopération, au projet d'un catalogue collectif des bibliothèques universitaires, le Système Universitaire (S.U.).

Le passage au S.U. pour la Bibliothèque de l'Institut entraînera l'abandon de la base Auroc dans laquelle elle avait trouvé sa place. Le personnel ressent une certaine appréhension face aux mutations à venir et souhaite, pour ne pas décevoir les espoirs, que le S.U. soit une base de données fédératrice, concertée et experte. Il aimerait également avoir l'assurance d'une certaine forme d'assistance technique.

Pour tout ce qui est des nouvelles technologies et de la modernisation, la Mazarine sert de terrain d'expérimentation à la Bibliothèque de l'Institut qui veut également bénéficier de l'image moderniste d'un établissement en voie de mutation pour le troisième millénaire.

### **3.3. Propositions pour aller plus loin dans les partenariats.**

La nécessité d'un travail en réseau doit être réaffirmée, à commencer avec l'établissement le plus proche : la Mazarine. Le chancelier de l'Institut, Pierre Messmer, incite les deux grandes bibliothèques hébergées par l'Institut à davantage coopérer en vue de la mise en réseau et de la coordination des ressources. Le temps n'est plus où le passage entre les deux galeries était fermé, mais les moyens d'une collaboration respectueuse des spécificités de chaque bibliothèque doivent encore être trouvés autour de termes fédérateurs à l'exemple du « pôle du livre ancien ».

#### **□ Le « pôle du livre ancien ».**

Durant mon stage, Mme Mireille Pastoureau m'a, entre autres, demandé de réfléchir aux modalités de coopération avec la Mazarine. Pour inciter ces deux établissements à travailler davantage en commun dans le domaine du livre ancien, j'ai envisagé le catalogage partagé des livres anciens à partir des outils de recherche de la Mazarine. Permettant la mise en oeuvre d'une politique patrimoniale cohérente, ce Pôle du livre ancien s'élargirait à la Bibliothèque et aux archives du Musée Condé à Chantilly<sup>60</sup>, le domaine de Chantilly étant une fondation de l'Institut.

Cette symbiose permettrait dans un premier temps une aide à la bibliographie locale pour une communication concertée des documents. Pour ce projet, le dynamisme

---

<sup>60</sup> J'ai eu l'occasion d'en parler avec Mme Nicole Garnier, conservateur des collections du Musée Condé à Chantilly. Même si les collections du Musée Condé ne sont pas rattachées à la Bibliothèque de l'Institut, cette coopération serait d'autant plus possible qu'un conservateur d'Etat vient d'être mis à disposition du Musée Condé.

actuel de la Mazarine devrait profiter à la modernisation de la Bibliothèque de l'Institut : le site Internet de la Mazarine qui sera à terme, enrichi par l'IRHT d'images numérisées de ses plus beaux manuscrits, devrait être consultable au début de l'année 2000, donnant accès à son catalogue informatisé. En se dotant ainsi d'un système d'information en ligne et de diffusion électronique des documents, elle ne peut qu'inciter la Bibliothèque de l'Institut à en faire autant et en fédérant les efforts de chacun, le « pôle » ainsi constitué pourrait rivaliser avec les plus grands établissements bibliothéconomiques français, voire européens.

Inscrire ces deux bibliothèques dans une politique de partage des ressources permettra de mettre en place un réseau informatisé et de pallier ainsi l'éparpillement documentaire.

**□ D'autres possibilités de partenariat à envisager.**

Un rôle au sein du futur Institut national d'histoire de l'art (INHA) ou un partenariat avec ce dernier est-il envisageable ? Coopérer avec cet Institut regroupant à la B.n.F., site Richelieu, un certain nombre de bibliothèques d'art comme la bibliothèque Jacques Doucet, permettrait, en coordonnant sa politique d'acquisition avec les bibliothèques partenaires du projet, de couvrir convenablement le domaine des beaux-arts qui a toujours été un des pôles d'excellence de la Bibliothèque.

Les relations avec les bibliothèques des académies provinciales semblent trop ponctuelles pour pouvoir être la base d'une coopération durable et approfondie<sup>61</sup>. On peut cependant citer l'exemple de la Société Eduenne qui a mis ponctuellement en dépôt à la Bibliothèque de l'Institut, le fonds Amaury-Duval, à la demande d'un chercheur parisien.

On peut aussi penser à l'intensité du réseau international des académies qui à l'exception de l'Académie française, entretiennent des liens étroits avec leurs consœurs, relations renforcées par la présence d'associés étrangers, comme Lenka Blaskova, de bibliothèque de l'Académie des Sciences de Prague.

**□ Des encouragements européens mais aussi des obstacles institutionnels.**

La bibliothèque devrait profiter du fait que la Direction générale XIII de la Commission européenne a encouragé depuis 1989 la coopération entre les bibliothèques

---

<sup>61</sup> On peut mentionner la revue *Akademos*, revue de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts qui siège au Palais de l'Institut. La Bibliothèque de l'Institut reçoit en outre la plupart des publications de ces académies provinciales.

en finançant des projets de recherche très divers allant de l'informatisation des catalogues à la mise en réseau des bibliothèques, en passant par la numérisation de documents.

Les coopérations entre bibliothèques sont malheureusement souvent affaiblies par la différence de tutelles. Ainsi la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui a des fonds anciens et modernes complémentaires de la Bibliothèque de l'Institut, tel celui de Moriau au XVIII<sup>e</sup> siècle ou celui de George Sand, n'a pas encore trouvé de terrain de collaboration avec la Bibliothèque de l'Institut dans la mesure où les tutelles se montrent plutôt réservées sur toute idée de partenariat.

Le recours actif à la coopération et l'utilisation dynamique des nouveaux réseaux pourraient être un nouveau stimulant aux projets de la Bibliothèque de l'Institut de France.

## Conclusion

Dans un esprit fructueux de responsabilité et d'intégration à l'équipe, j'ai pu me familiariser avec les exigences du service public et avec les techniques de la gestion des fonds, de leur conservation et de leur communication. Outre les enjeux de la valorisation des fonds, j'ai pu inscrire mon stage dans la problématique du partenariat et de la participation concertée à un réseau documentaire. Par une démarche de visites, j'ai comparé les conditions de fonctionnement de la Bibliothèque de l'Institut avec d'autres établissements ; ma vision en a été considérablement enrichie et élargie. J'ai pu également évaluer les possibilités de partenariat, ce qui s'est révélé formateur à plusieurs égards<sup>62</sup>.

La situation géographique de la bibliothèque, au centre de Paris, la place au cœur d'un ensemble d'établissements similaires dont les fonds se complètent et se font écho. Par la mise en valeur des collections et leur intégration dans un réseau de coopération, l'image de l'établissement s'en trouve améliorée et l'accès à une documentation abondante et dispersée, facilité pour le chercheur, qu'il soit parisien ou provincial ou encore étranger.

Comme d'autres bibliothèques, la Bibliothèque de l'Institut a relevé le défi de donner au public un accès à ces collections, qui est plus important et de très bonne qualité. Elle recherche néanmoins d'autres solutions, nouvelles comme classiques, pour une meilleure consultation sur place ou à distance (Web) en vue d'une politique d'ouverture au public et de valorisation des fonds.

Soucieuse de jouer pleinement son rôle de bibliothèque des académiciens, aujourd'hui comme hier, la Bibliothèque de l'Institut doit affirmer ses partenariats et mettre en œuvre une politique d'enrichissement et de valorisation de ses collections, dont la réussite semble conditionnée de façon inéluctable par le recours aux nouvelles technologies. Sans renier pour autant son âme de bibliothèque de services, ni renoncer à son charme de bibliothèque de conservation, la Bibliothèque de l'Institut s'engage avec la Mazarine dans un processus de modernisation, qui va lui permettre de se doter des outils de travail et de communication les plus performants, afin de fournir rapidement aux lecteurs une documentation pertinente dans les meilleures conditions de conservation et de communication.

---

<sup>62</sup> J'ai présenté en annexe 2 la plupart de ces visites, en particulier celles des Bibliothèques de grands établissements et de celles pouvant présenter un intérêt en vue d'un partenariat.

## **ANNEXES**

### **Table des annexes**

#### **Annexe 1 : Personnel et statistiques de la Bibliothèque de l'Institut p.II**

1. Le personnel de la Bibliothèque
2. Statistiques d'inscriptions
3. Les lecteurs de la Bibliothèque en nombre total d'entrées
4. Répartition des communications par type de fonds

#### **Annexe 2 : Tableau des visites p.IV**

#### **Annexe 3 : Etude comparative des institutions partenaires, en particulier des autres Bibliothèques de grands établissements p.V**

1. Bibliothèque de l'Institut et Bibliothèque Mazarine
2. Les Bibliothèques des grands établissements
3. Les données sur les Bibliothèques de grands établissements en 1997
4. Les fonds anciens des bibliothèques parisiennes

#### **Annexe 4 : Bibliographie p.VIII**

1. L'Institut de France
2. La Bibliothèque de l'Institut de France
3. Travaux sur les collections de la Bibliothèque de l'Institut
4. Partenariat et valorisation des fonds dans les bibliothèques françaises et en particulier parisiennes

## Annexe 1

### Personnel et statistiques de la Bibliothèque de l'Institut

#### 1. Le personnel de la Bibliothèque.

##### - Directeur.

Mme Mireille Pastoureau, conservateur général.

##### - Conservateurs.

Mme Danuta Monachon, adjoint du directeur, chargée des périodiques et du fonds slave, également responsable de la bibliothèque Thiers.

Mme Annie Chassagne, chargée des livres anciens et des reproductions.

Mme Nicole Guibout, chargée des acquisitions et du catalogue des livres imprimés.

Mme Fabienne Queyroux, chargée des collections de manuscrits.

##### - Personnel technique, effectuant des tâches de catalogage, d'enregistrement des documents et d'organisation de la reliure (catégorie B)

2 bibliothécaires-adjointes spécialisées (dont la coordinatrice OCLC) et une bibliothécaire-adjointe [un poste de bibliothécaire-adjoint est vacant].

##### - Personnel de magasinage, chargé de la communication des documents, des rangements, des photocopies, de l'équipement des livres (catégorie C)

6 magasiniers spécialisés.

##### - Secrétariat

3 personnels administratifs (ATOS) du Rectorat de Paris.

- 2 chargés d'études documentaires.

Soit un total de **20 personnes**.

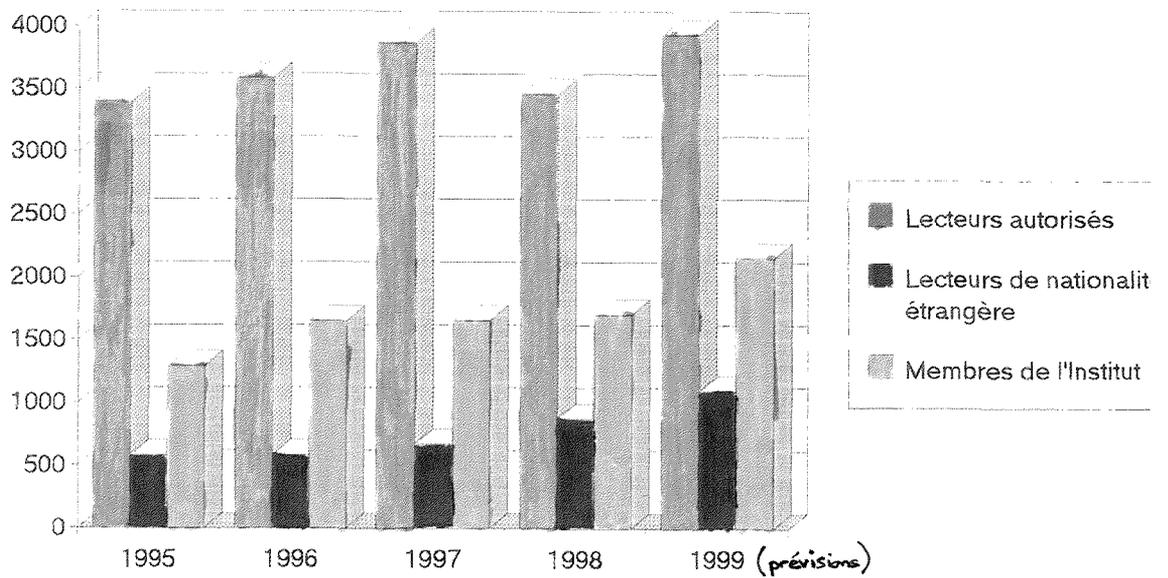
#### 2. Statistiques d'inscriptions

Sur un total de 143 fiches dépouillées de nouveaux inscrits pour 1999, étude menée du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1999.

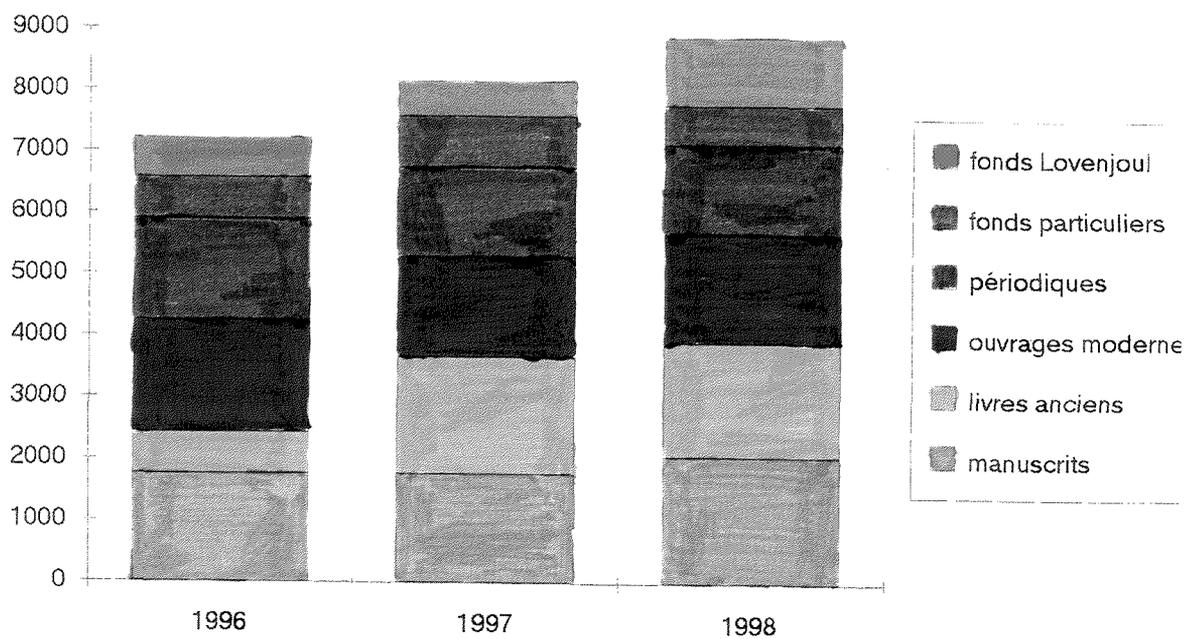
Etudiant et étudiante	47 (maîtrise et plus ; dont 5 étrangers)
Chercheur	21
Professeur, maître de conférences	17
Conservateur	12 (musée 5 ; bibliothèque 6 ; archives 1)
Enseignant universitaire-chercheur	9
Retraité	10 (dont retraités de l'Université : 4)
Ecrivain-journaliste	4
Historien d'art	4
Ingénieur d'études et de recherche	3
CNRS	2
Archéologue	2
Peintre-sculpteur	2

(Une seule fois mentionné : documentaliste ; magistrat ; ingénieur ; expert-comptable ; médecin-écrivain ; directeur littéraire ; auditeur du Conseil d'Etat ; assistant parlementaire ; sismologue ; éditeur).

### 3. Les lecteurs de la Bibliothèque de l'Institut en nombre total d'entrées par année



### 4. Répartition des communications par type de fonds



## Annexe 2

### TABLEAU DES VISITES

- Relations de travail avec des institutions dépendant de l'Institut ou travaillant en partenariat avec l'Institut

Date	Lieu	Responsable(s) de la visite
14/9 a.-m.	Musée Condé, Bibliothèque et archives (fondation de l'Institut de France)	Mme Nicole Garnier
1/10 m.	Archives de l'Académie des sciences	Mme Florence Greffe et Mme Claudine Pouret
11/10 a.	Archives de l'Institut de France	Mlle Mireille Lamarque
22/10 m.	Bibliothèque Dosne-Thiers	Mme Danuta Monachon
6/10 a. ; 20/10 m. ; 29/10 m.	Bibliothèque Mazarine	Mme Isabelle de Conihout Mme Jacqueline Labaste
28/9 m. ; 5/10 m. ; 6/10 m. ; 27/10 a.	Médiathèque d'histoire des sciences de la Villette (dépôt des livres 8°M).	Mme Sylvie Peyrat

- Etude sur le partenariat à l'extérieur de l'Institut (visites et discussions)

24/9 m. (en groupe)	Bibliothèque de la Sorbonne, service du livre ancien	Mme Jacqueline Artier M. Jean-François Delmas
8/10 m. ; 14/10 m. (en groupe)	B.n.F., département des Arts du spectacle B.n.F., Arsenal	M. Joël Huthwohl
12/10 a.	Collège de France, service de la bibliothèque centrale et des archives	Mme M.-R. Cazabon
19/10 m.	Bibliothèque historique de la ville de Paris	Mme Claude Billaud
9/11 m. (en groupe)	Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle	Mmes Ariane Gérin, Pascale Heurtel, Françoise Serres.
12/11 a.	Conservatoire national des Arts et Métiers, bibliothèque	équipe du CNUM (sous la direction de Mme Rozet)
18/11 m. (en groupe)	Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts	Mme Annie Jacques
23/11 m. (en groupe)	Bibliothèque Art et Archéologie J. Doucet	M. Georges Fréchet
24/11 m. (en groupe)	B.n.F., Service de l'inventaire général	M. Bernard Vouillot
29/11 a.	Bibliothèque de l'Académie de médecine	Mme A.-S. Guénoun
1/12 m. (en groupe)	Bibliothèque du Musée de l'Homme	Mme Jacqueline Dubois
2/12 a.(en groupe)	B.n.F., Département des cartes et plans	Mme Hélène Richard

m. pour matinée  
a. pour après-midi

(en groupe) correspond à des visites faites avec d'autres conservateurs stagiaires de l'Enssib.

Lors de ces visites, une importante documentation a été rassemblée et des comptes-rendus faits après chaque visite au personnel de la Bibliothèque ou à sa directrice, Mme Mireille Pastoureau pour que ces visites soient profitables à l'établissement de stage.

## Annexe 3

### Etude comparative des institutions partenaires, en particulier des autres Bibliothèques de grands établissements

#### 1. BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT ET BIBLIOTHEQUE MAZARINE.

(source : *Arabesques*, n°16 octobre-novembre-décembre 1999, p.20 à 23)

##### **Bibliothèque de l'Institut**

40 places ; lundi-vendredi 9 heures-19 heures pour le public « institutionnel » ; 12 heures-18 heures pour le public « autorisé ». Pour ce dernier, consultation gratuite, sur présentation d'un justificatif de recherche et d'une pièce d'identité. Statuts de 1796, de 1879 et de 1954.

1 500 000 volumes dont 40 000 antérieurs à 1800

13 000 périodiques

8 000 manuscrits du fonds général, 550 du fonds Godefroy [et 1400 du fonds Lovenjoul]

188 incunables

Histoire, littérature, érudition, archéologie, dictionnaires

Histoire des sciences

Histoire de l'Institut et des académies, publications des académiciens et des académies étrangères, publications relatives aux académies françaises.

##### **Bibliothèque Mazarine.**

140 places ; lundi-vendredi 10 heures-18 heures ; bibliothèque publique, ouverte à tous dans la limite des places disponibles (laissez-passer ; carte provisoire ; carte annuelle).

500 000 volumes dont 180 000 antérieurs à 1800

2 600 périodiques dont 650 vivants

4 639 manuscrits

2 370 incunables

Fonds moderne à caractère historique et littéraire

Moyen Âge

XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles

Histoire locale et régionale de la France

Histoire du livre

## 2. LES BIBLIOTHEQUES DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Je me suis efforcé de visiter toutes les bibliothèques de grands établissements pour mieux les connaître, comparer les situations et évaluer les possibilités de partenariat.

Pierre Messmer, chancelier de l'**Institut de France**

Mireille Pastoureau, directrice de la bibliothèque de l'Institut (Paris 6<sup>e</sup>)

Christian Péligny, directeur de la bibliothèque Mazarine (Paris 6<sup>e</sup>)

Louis Auquier, secrétaire perpétuel de l'**Académie nationale de médecine**

Françoise de Sainte-Marie, directrice de la bibliothèque (Paris 6<sup>e</sup>)

Gilbert Dagron, administrateur du **Collège de France**

André Bourgey, président de l'Institut national des langues et civilisations orientales

Catherine Piganiol, directrice de la Bibliothèque Byzantine (Paris 5<sup>e</sup>)

Jean-Claude Moreno, administrateur provisoire du **Muséum national d'histoire naturelle**

Monique Ducreux, directrice de la bibliothèque du Muséum (Paris 5<sup>e</sup>)

Jacqueline Dubois, directrice de la bibliothèque et de la photothèque du Musée de l'Homme (Paris 16<sup>e</sup>).

### 3. DONNÉES SUR LES BIBLIOTHÈQUES DE GRANDS ÉTABLISSEMENTS EN 1997 HIGHER INSTITUTIONS LIBRARIES : FACTS AND FIGURES IN 1997

#### PUBLIC, ACTIVITÉ ET MOYENS EN PERSONNEL USERS, ACTIVITY AND STAFF

BIBLIOTHÈQUES	TOTAL LECTEURS	ENTRÉES	PRÊT À DOMICILE + COMMUNICATION	PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES		PERSONNEL POSTES OUVERTS (1)	% PROFESSIONNELS PSB + PTB (2)
				BIBLIOTHÈQUES EMPRUNTEUSES DEMANDES ÉMISES	BIBLIOTHÈQUES PRÊTEUSES DEMANDES RECUES		
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE	598	2 052	2 730	98	1 421	7	57%
BYZANTINE	612	5 845	0	5	630	3	67%
INSTITUT DE FRANCE	7 835	6 936	8 806	0	0	19	47%
MAZARINE	3 137	14 730	22 348	11	7 347	25	40%
MUSEE DE L'HOMME	3 830	11 895	34 442	19	2 890	16	63%
MUSEUM	5 209	73 454	66 465	1	57	41	51%
<b>TOTAUX</b>	<b>21 221</b>	<b>114 912</b>	<b>134 791</b>	<b>134</b>	<b>12 345</b>	<b>111</b>	<b>50%</b>

(1) D'après l'enquête précisant l'état des emplois au 15 novembre 1996.  
(2) PSB : Personnel scientifique des bibliothèques.  
PTB : Personnel technique des bibliothèques.

#### COLLECTIONS HOLDINGS

BIBLIOTHÈQUES	LIVRES MÈTRES LINEAIRES	LIVRES VOLUMES	PÉRIODIQUES MÈTRES LINEAIRES	PÉRIODIQUES TITRES	MANUSCRITS NB UNITÉS MATÉRIELLES	MICROFORMES	AUTRES DOCUMENTS
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE	2 531	97 526	3 195	4 102	799		1 336
BYZANTINE	651	22 889	236	345	0	2 274	0
INSTITUT DE FRANCE	16 151	1 500 000	9 000	13 200	9 760	137 800	0
MAZARINE	10 261	475 000	520	1 651	4 635	9 896	0
MUSEE DE L'HOMME	3 000	132 000	2 987	5 370	286	10 946	540
MUSEUM	7 579	365 055	8 254	11 822	7 900	14 613	1 013
<b>TOTAUX</b>	<b>40 173</b>	<b>2 592 470</b>	<b>24 192</b>	<b>36 490</b>	<b>23 380</b>	<b>175 529</b>	<b>2 889</b>

#### ACQUISITIONS (CADIST INCLUS) . DONS, ÉCHANGES ET DÉPÔT LÉGAL COLLECTIONS DEVELOPMENT

BIBLIOTHÈQUES	LIVRES VOLUMES	PÉRIODIQUES TITRES	MICROFORMES	AUTRES DOCUMENTS
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE	1 145	486		0
BYZANTINE	427	80	120	0
INSTITUT DE FRANCE	1 715	1 247	3 099	2
MAZARINE	4 000	618	608	1
MUSEE DE L'HOMME	3 116	494	99	35
MUSEUM	3 219	2 872	259	211
<b>TOTAUX</b>	<b>13 622</b>	<b>5 797</b>	<b>4 185</b>	<b>249</b>

Source : *Annuaire des bibliothèques universitaires 1997*, p.181

\* : Donnée incomplète ou indisponible.

#### 4. LES FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES PARISIENNES.

Statistiques des fonds anciens (imprimés antérieurs à 1810) des BU de Paris<sup>1</sup> :

- Sorbonne	133 000	
- Sainte-Geneviève	110 800	
- Langues Orientales	60 000	
- BU Médecine	38 000	
- BAA	12 000	
- Bibliothèque Cujas	5 964	
- BIU Pharmacie	5 694	
- Paris-Sud	52	Soit un total de 365 510 ouvrages

Statistiques des fonds anciens des bibliothèques des grands établissements :

- Bibliothèque Mazarine	105 000	
- <b>Bibliothèque de l'Institut</b>	<b>40 000</b>	
- Bibliothèque du Muséum	21 645	
- Bibliothèque de l'Académie de Médecine	8 546	
- Bibliothèque du Musée de l'Homme	1 465	Soit un total de 176 656 ouvrages

Note : au sein du ministère de l'Education nationale, peu d'autres fonds anciens : 6 800 volumes à la Bibliothèque du CNAM, 1 220 à la Bibliothèque du Collège de France, 41 à l'Institut Pasteur...

#### Etat des collections en 1900 et 1920<sup>2</sup>

Bibliothèque	Date de constitution	1900	1920
Bibliothèque Sorbonne	1763	263 590	700 000 l. et br. et 130 000 th.
Bibliothèque Sainte-Geneviève	1790 (1624)	120 000	470 000 l. et br., th.
Bibliothèque Langues Orientales	1795	29 000	80 000 + 9 000 br.
Bibliothèque Cujas	1876 (1829)	60 000	119 000 l. br. th.
Bibliothèque Art et Archéologie	1918 (1906)		100 000
B.I.U.M.	1733	130 000	310 000+450000 br + 170 000 th.
Mazarine	1661	300 000	
<b>Bibliothèque de l'Institut</b>	<b>1797 (1768)</b>		<b>700 000 l. et br.</b>
Bibliothèque du Muséum	1635 (1793)	175 000	300 000
Bib. de l'Académie de Médecine	1820		250 000

[l. : livres ; br. : brochures ; th. : thèses]

<sup>1</sup> Denis PALLIER. « Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs : premiers résultats d'un programme : « patrimoine imprimé » ». *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, 11 (1991), p.30. Suivant l'enquête de 1975 et l'enquête complémentaire du 12 janvier 1982.

<sup>2</sup> Denis PALLIER. *op. cit.*, p.32.

## Bibliographie

### 1. L'Institut de France

INSTITUT DE FRANCE. *Institut de France, histoire des cinq académies : textes... rassemblés à l'occasion du bicentenaire de l'Institut de France, octobre 1995*. Paris : Perrin, 1995. 464 p.

FOSSIER, François. *Au pays des immortels : l'Institut de France hier et aujourd'hui*. Paris : Mazarine, 1987. 380-[4] p. [vision moins académique de l'Institut par un ancien conservateur de la Bibliothèque de l'Institut].

LANDOWSKI, Marcel, MESSMER, Pierre et FAVIER, Jean [dir.] *Les collections de l'Institut : bicentenaire de l'Institut de France*. Paris : Institut de France et Imprimerie nationale, 1995. 368 p.-LXX p. de pl. [comprend : « La bibliothèque de l'Institut de France », p.28-39 ; « La bibliothèque Mazarine », p.50-57 ; « La bibliothèque Thiers », p.274-383].

*Le palais de l'Institut de France. Beaux-Arts Magazine*. Paris : hors série, 1995. 58 p.-[4] f. en dépliant : ill. [PASTOUREAU, Mireille. *La bibliothèque de l'Institut*, p.[50]-57. PELIGRY, Christian. *La bibliothèque Mazarine*, p.[24]-35].

MARES, Antoine. *L'Institut de France. Le parlement des savants*. Paris : Gallimard, 1995. 128 p. Découvertes.

### 2. La Bibliothèque de l'Institut de France

*Bibliothèque de l'Institut de France [plaquette de présentation]*. [Paris] : [Bibliothèque de l'Institut de France], s.d. [16]p.

INSTITUT DE FRANCE. *Règlement pour la bibliothèque de l'Institut*. Paris : Imprimerie nationale, 1879. 12 p.

INSTITUT DE FRANCE. *Règlements sur l'administration de l'Institut de France : commission administrative centrale, service du secrétariat et du matériel, service de la bibliothèque*. Paris : Firmin-Didot, 1892. 42 p.

INSTITUT DE FRANCE. *Règlements sur l'administration de l'Institut de France*. Paris : Imprimerie nationale, 1954. 71 p.

PASTOUREAU, Mireille, QUEYROUX, Fabienne, CHASSAGNE, Annie. « Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque de l'Institut de France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.42 (1997), p.41-49. [Après une présentation globale de Mireille Pastoureau, Fabienne Queyroux a abordé, p.45-46 : « les collections de manuscrits de la bibliothèque de l'Institut de France » et Annie Chassagne, p.47-49 : « le fonds scientifique de la bibliothèque de l'Institut »].

PASTOUREAU, Mireille. *Rapport sur l'activité de la bibliothèque de l'Institut de France en 1998*. 29 p. [dactylographié].

*Patrimoine des bibliothèques de France. Volume 1. Ile-de-France*. Paris : Payot, 1995. 335 p. [comprend : PASTOUREAU, Mireille. « Bibliothèque de l'Institut de France », p.144-153 ; PELIGRY, Christian « Bibliothèque Mazarine », p.232-241].

RENARD, Pierre-Yves, *La Bibliothèque de l'Institut de France : enjeux et limites de la modernisation*. Rapport de stage. Enssib, 1998. 29 p.

VE NE, Magali. *Bibliothèque de l'Institut de France*. Rapport de stage. Enssib, 1996. 26 p.

### 3. Travaux sur les collections de la Bibliothèque de l'Institut

BORNEMANN, Daniel. *La bibliographie de la littérature des voyages de langue française à la bibliothèque de l'Institut*. Mémoire d'étude DCB établi sous la direction de François Moureau. Enssib, 1995. 57 p.

BRIAN, Eric et DEMEULENAERE-DOUYERE Christiane (dir.). *Histoire et mémoire de l'Académie des Sciences : guide de recherche*. Londres ; Paris ; New-York : Tec et Doc Lavoisier, 1996. 449 p. [en particulier CHASSAGNE, Annie « La bibliothèque de l'Institut », p.[153]-159, sur les collections scientifiques à la bibliothèque].

DEHERAIN, Henri. « Le classement et les catalogues des ouvrages imprimés à la Bibliothèque de l'Institut », extrait du *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français*, janvier-mars 1910.

LE DIVIDICH, Aude. *Défense et illustration du patrimoine scientifique des bibliothèques : étude et évaluation du patrimoine scientifique des bibliothèques de l'Institut*. Mémoire d'étude DCB établi sous la direction de François Dupuigrenet-Desroussilles. Enssib, 1996. 59 p.

RENARD, Pierre-Yves. *Modification et continuité du catalogue à travers une opération de rétroconversion*. Mémoire d'étude DCB établi sous la direction de Jean-Marc Proust. Enssib, 1998. 52 p.

### 4. Partenariat et valorisation des fonds dans les bibliothèques françaises, en particulier parisiennes.

ARNOULT, Jean-Marie. « Le patrimoine et les tutelles : collectivités locales et universités ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°184-185 (1999), p.112-118.

ARTIER, Jacqueline. « Les collections patrimoniales de la Bibliothèque de la Sorbonne ». *BBF*, t.41, n°3 (1996), p.30-35.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. *Le contrôle de l'Etat sur le patrimoine des bibliothèques : aspects législatifs et réglementaires*. Villeurbanne : Enssib, 1999. 99 p. (Les dossiers juridiques de l'Enssib). [Cette étude critique amène à réfléchir sur le « patrimoine des bibliothèques »].

PALLIER, Denis. « Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs : premiers résultats d'un programme : « patrimoine imprimé » ». *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, n°11 (1991), p.18-32.

Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture. Ministère de l'Education nationale, Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des Bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.

Ministère de la culture et de la communication, Direction du livre et de la lecture. *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France. Recommandations techniques*. Paris : DLL, 1998.

*Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives / sous la direction de Jean-Paul Oddos*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997. 442 p. (Collection Bibliothèques) [état des problématiques aujourd'hui dans la théorie et dans la pratique].

## Table des matières

<b>1. L'état des lieux d'une bibliothèque prestigieuse</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Historique et tutelle</b>	<b>1</b>
<input type="checkbox"/> La tutelle de l'Institut	2
<input type="checkbox"/> Statut de Bibliothèque de grand établissement	3
<b>1.2. La bibliothèque des membres de l'Institut, mais de fait celle des chercheurs</b>	<b>3</b>
<input type="checkbox"/> Dans les règlements, la bibliothèque des membres de l'Institut	4
<input type="checkbox"/> Dans les faits, la bibliothèque des chercheurs et des étudiants de haut niveau	4
<input type="checkbox"/> Un service public de qualité	5
<b>1.3. Les collections et la rationalisation des dépôts</b>	<b>6</b>
<input type="checkbox"/> Brève histoire des collections	7
<input type="checkbox"/> Une politique d'acquisition clairement définie	8
<input type="checkbox"/> Pour une rationalisation des magasins et des dépôts extérieurs	9
<b>2. Mise en valeur des fonds de la Bibliothèque de l'Institut</b>	<b>10</b>
<b>2.1. Pas de mise en valeur possible sans catalogage des fonds</b>	<b>10</b>
<input type="checkbox"/> La rétroconversion des catalogues papier	10
<input type="checkbox"/> Projet d'acquisition d'un système intégré de gestion	11
<input type="checkbox"/> Problèmes liés à la rétroconversion	12
<b>2.2. Restauration et conservation des fonds</b>	<b>13</b>
<input type="checkbox"/> La politique de restauration est une des priorités	13
<input type="checkbox"/> Préservation et politique de substitution des documents	13
<input type="checkbox"/> Absence de concertation sur les problèmes de conservation	14
<b>2.3. Mise en valeur des fonds et incitation aux dons</b>	<b>15</b>
<input type="checkbox"/> Expositions	15
<input type="checkbox"/> Travaux scientifiques et publications	16
<input type="checkbox"/> Accueil et traitement des dons	18
<b>3. Travailler en partenariat ou les étapes d'une collaboration</b>	<b>18</b>
<b>3.1. Renforcer sa coopération actuelle</b>	<b>18</b>
<input type="checkbox"/> Avec la Bibliothèque Mazarine	19
<input type="checkbox"/> La Bibliothèque Thiers et les services d'archives de l'Institut	19
<input type="checkbox"/> Par le prêt entre bibliothèques (PEB) et par sa participation au réseau Auroc	20
<input type="checkbox"/> Avec des institutions à fonds complémentaires	20
<b>3.2. Profiter des opportunités technologiques</b>	<b>21</b>
<input type="checkbox"/> Rejoindre le CERL et le RLG	21
<input type="checkbox"/> Se connecter plus efficacement aux ressources électroniques	22
<input type="checkbox"/> Adhérer au système universitaire (S.U.)	23
<b>3.3. Propositions pour aller plus loin dans les partenariats</b>	<b>23</b>
<input type="checkbox"/> Le « pôle du livre ancien »	23
<input type="checkbox"/> D'autres possibilités de partenariat à envisager	24
<input type="checkbox"/> Des encouragements européens mais aussi des obstacles institutionnels	24
<b>Conclusion</b>	<b>26</b>
<b>Annexes</b>	<b>I</b>
<b>Table des matières</b>	<b>X</b>

